

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 25 Septembre 2024

Date de convocation : 17 Septembre 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Présente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Tony IMBERT	Absent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Absent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Absent
	Suppléante	Annabelle LELONG	Absente
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Excusé
	Suppléant	Régis BLANCHET	Excusé
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Absent
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Absent
	Suppléant	Christophe MORIN	Absent
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Absent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Absente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Excusée

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Excusée
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Pouvoirs	7
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Eric FRESNEAU donne pouvoir à Jean PINIER	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Dany BADET	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Nicolas THOMAS donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Nombre total de votes comptabilisés	24

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Benjamin PICCININI	CEREMA / Direction Territoriale Occitanie	Présent

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 Juin 2024
- Point n°3: Restitution de l'étude sur les ilots de chaleur urbains à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le CEREMA
- Point n°4: Restitution de l'étude de stratégie économique menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°5: Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°6: Modification du règlement des autorisations spéciales d'absence pour événements divers du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°7: Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°8: Validation du plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Point n°9: Candidature à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation, ainsi qu'à la présidence du Comité de Pilotage, du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027
- Point n°10: Adhésion au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire » et candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour le Conseil d'Administration de l'association régionale
- Point n°11: Questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUNET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 Juin 2024 à Sassierges-Saint-Germain

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 10 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUNET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Modification du règlement des autorisations spéciales d'absence pour évènements divers du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L622-1 et suivants,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 06/12/2001 sur l'Accord Cadre relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin val de l'Indre, validé par délibération n° CS 01-12-01 en date du 20 décembre 2001,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 Septembre 2024 relatif à la présente délibération sur la modification du règlement des autorisations spéciales d'absence pour évènement divers du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin val de l'Indre

Les droits à congés des agents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont fixés actuellement dans l'Accord Cadre relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin val de l'Indre, validé par délibération n° CS 01-12-01 en date du 20 décembre 2001,

Il est nécessaire d'adapter l'annexe 1bis : « modalités d'application des autorisations d'absence » afin d'introduire la possibilité de bénéficier de congés pour un PACS (Pacte Civil de Solidarité), selon les modalités suivantes (modification en gras) :

ANNEXE I BIS : Modalités d'application des autorisations spéciales d'absence

1) Personnel sous contrat de Droit Public (titulaire ou contractuel)

- Naissance ou adoption : 3 jours
- Mariage **et PACS** :
 - de l'agent : 5 jours
 - d'un enfant : 3 jours
 - d'un frère, d'une sœur, père et mère : 2 jours
 - d'un beau-frère, d'une belle-sœur : 1 jour
- Décès :
 - d'un conjoint **ou partenaire de PACS** : 4 jours
 - d'un enfant : **voir Code Général de la Fonction Publique**
 - du père, de la mère : 4 jours
 - d'un frère, d'une sœur : 3 jours
 - des beaux-parents, beau-frère, belle-sœur : 2 jours
 - d'un gendre, d'une belle-fille : 2 jours
 - d'un petit-fils, d'une petite-fille : 1 jour
 - d'un oncle, d'une tante (1^{er} degré) : 1 jour
 - d'un neveu, d'une nièce (1^{er} degré) : 1 jour
 - d'un grand-parent : 1 jour
- Intervention chirurgicale ou hospitalisation
 - du conjoint, **partenaire de PACS** ou de l'enfant : 3 jours
- Enfant malade : **6 jours dans l'année**
- Déménagement : 1 jour

2) Personnel sous contrat de Droit Privé (Emplois Jeunes)

- Naissance ou adoption : 3 jours
- Mariage **et PACS** :
 - de l'agent : 4 jours
 - d'un enfant : 1 jour
- Décès :
 - d'un conjoint **ou partenaire de PACS** : **3 jours**
 - d'un enfant : **voir Code Général de la Fonction Publique**
 - du père, de la mère : **3 jours**

Les jours attribués pour chacun de ces événements ne sont pas fractionnables par demi-journée. Ils doivent être pris de manière consécutive, immédiatement avant et/ou après l'évènement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER la modification des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions précisées dans la présente, délibération ;
- de CHARGER le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre à veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Christophe AUFRERE est arrivé le 1^{er} novembre 2021 et a intégré le syndicat mixte par voie de détachement, sur le poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre, pour une première période de deux ans. Sa prise de fonction a été validée lors du Comité Syndical du 27 septembre 2021.

La prolongation du détachement de monsieur AUFRERE au poste de directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été proposée et validée, pour une durée d'un an supplémentaire soit jusqu'au 31 octobre 2024, lors du Comité Syndical du 02 octobre 2023.

Proche de la date échéance, il est nécessaire d'assurer la continuité sur ce poste à partir du 1^{er} novembre 2024. Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2025.

Cela permettra notamment d'assurer la poursuite et la finalisation des nombreuses actions en cours portées par le Pays :

- élaboration et validation des prochains CRST avant fin 2024 ;
- suivi de la procédure de modification du SRADDET fin 2024 en vue d'une évolution future du SCoT ;
- préparation d'un prochain COT Enr début 2025 ;
- anticiper la préparation de l'organisation, courant 2025, pour l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP) prévues en 2026 ;
- et plus généralement, poursuite de l'animation et du pilotage de l'équipe et des actions portées par le syndicat.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, décide :

- d'AUTORISER la prolongation du détachement jusqu'au 31 Octobre 2025 de Monsieur Christophe AUFRERE au poste de Directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Validation du plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre porte depuis 2021 un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet a reçu en 2021 le label « Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture » de niveau 1 (en émergence). Celui-ci a été accordé pour une durée initiale de trois ans. Le Pays vient de solliciter et d'obtenir auprès de l'Etat (DRAAF Centre Val de Loire) une prolongation d'un an supplémentaire de cette reconnaissance, visant à préparer la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

En effet le comité de pilotage du PAT Castelroussin ainsi que le comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont voté en faveur d'une évolution vers ce niveau 2. Cette demande nécessite un important travail à mener dans les prochains mois.

Le financement du poste de chargée de mission pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) est assuré à 100% jusqu'au 31 juillet 2024. A compter du 1er août, un financement complémentaire est indispensable pour permettre au Pays Castelroussin Val de l'Indre de pérenniser ce poste et les missions correspondantes. Ces financements sont donc également nécessaires afin de préparer le dossier de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

Ce financement devra permettre également de faire aboutir des projets inscrits dans le programme d'actions du PAT, notamment les actions suivantes :

- Actions de formation mutualisées sur la loi EGALIM à destination de la restauration collective
- Poursuite de la démarche de mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation, confiée au CPIE Brenne-Berry.

Une dérogation pour le démarrage anticipé de l'animation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre à compter du 1er août 2024, avant la signature du prochain Contrat Régional de Solidarité Territorial, a été accordée par la Région. Le financement sollicité s'inscrit dans le cadre d'intervention n°16 « Développement des circuits alimentaires de proximité et Projets Alimentaires Territoriaux ».

Les financements au titre du Fonds Vert de l'Etat sont d'ores et déjà accordés. Le programme LEADER sera également sollicité pour la réalisation et mise en œuvre d'actions en faveur de l'alimentation.

Le plan de financement correspondant, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026, est le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Salaire de la chargée de mission PAT (y/c 15% frais de structure) Aout 2024 – Juillet 2026	83 900	CRST (chargée de mission – 42,3%)	35 400
		Fonds Vert (chargée de mission – 57,7%)	48 500
Actions de formation	26 800	CRST (actions – 50%)	13 400
Poursuite de la démarche de mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre		LEADER (actions – 30%)	8 040
Actions de communication		Fonds propres (actions – 20%)	5 360
TOTAL	110 700		110 700

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER le plan de financement pour le poste de chargée de mission et pour les actions d'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2026
- d'AUTORISER le Président à solliciter des subventions auprès de la Région centre Val de Loire et du programme LEADER conformément au plan de financement.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Candidature à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation, ainsi qu'à la présidence du Comité de Pilotage, du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a proposé sa candidature au titre de la maîtrise d'ouvrage et à l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la première fois le 5 octobre 2018 lors d'une réunion du comité de pilotage, après validation de cette candidature par les membres du Comité Syndical.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'était ainsi engagé pour une première durée de trois ans (2019 à 2021) pour assurer les missions suivantes :

- assurer la concertation sur le territoire du site Natura 2000,
- inciter à la préservation et à la gestion durable des milieux et des espèces,
- assurer une veille sur les projets associés au territoire de la Vallée de l'Indre,
- sensibiliser, informer et communiquer sur les enjeux du site et sur les actions réalisées.

La convention cadre relative au suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, signée pour trois années, a pour objectif de définir les engagements du maître d'ouvrage de l'animation et l'autorité de gestion pour assurer la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000.

Cette première période a été reconduite pour une nouvelle durée de trois ans (2022 à 2024). Ainsi l'engagement, qui lie le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et la région Centre-Val de Loire (nouvelle autorité de gestion des sites Natura 2000 depuis le 1er janvier 2023), arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Au terme des trois dernières années d'animation, il est proposé au Comité syndical de présenter à nouveau la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour poursuivre et développer les missions précédemment citées lors du prochain Comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée de l'Indre organisé le 15 octobre 2024. La durée et le contenu de la convention seront identiques.

Au cours de la réunion du 15 octobre 2024, le poste de président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre fera également l'objet d'une nouvelle élection pour la même période 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, décide :

- d'AUTORISER le Président à candidater à la maîtrise d'ouvrage et à l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre pour la période 2025-2027
- d'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 25 Septembre 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 25 Septembre à 18 heures à Vendoeuvres, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 17 Septembre deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 17 membres présents votants plus 7 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN, Dany BADET (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Christian BARON, Pascale BAVOUZET, Patrice BOIRON (pouvoir de Nicolas THOMAS), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Patrick BOURBON (suppléant de Bernadette VILLEMONT), Gilles CARANTON (pouvoir de Ludovic REAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Marc BLANCHET), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Jean PINIER (pouvoir de Eric FRESNEAU), Claude NIVET, Christine RENAUDET, Christophe VANDAELE.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Régis BLANCHET, Séverine CHAUVIN, Xavier ELBAZ (et sa suppléante Claudine LARDEAU), Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Frédérique MERIAUDEAU, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Patrice PERRAT, Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Nicolas THOMAS, Bernadette VILLEMONT.

Absents : Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Bernard HUARD de VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Jean-Yves HUGON, Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Lydie LACOU, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Adhésion au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire » et candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour le Conseil d'Administration de l'association régionale

Le réseau Afac, pour Association Française Arbres Champêtres et Agroforesterie, qui est une association nationale agissant pour la mise en œuvre de politiques globales de développement de l'arbre et de la haie. Face aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité et de crise climatique, ce réseau conduit différents programmes et développe des outils pour inscrire l'arbre (hors forêt) au cœur de la résilience des territoires, par une approche durable, économique et sociétale. Près de 400 structures et organismes adhèrent aujourd'hui à ce réseau.

Cette association a obtenu un statut d'ARUP (association reconnue d'utilité publique). C'est pourquoi, elle revêt une nouvelle identité et se nomme désormais Réseau Haies France.

Réseau Haies France se décline également en région pour porter des actions complémentaires au réseau national à une échelle géographique de proximité et renforcer les interactions avec les acteurs locaux. Six associations régionales existent actuellement en France (Occitanie, Pays de la Loire, Normandie, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté).

En région Centre-Val de Loire, l'association est actuellement en cours de structuration. Elle s'appellera Réseau Haies Centre-Val de Loire. Elle sera membre du réseau national et bénéficiera ainsi de l'appui de ce dernier. Les actions qu'elle portera devront être en cohérence avec le projet associatif national.

Se structurer en association régionale, c'est :

- Avoir un lieu d'échange et de dialogue
- Être représentés et avoir une stratégie d'influence auprès des élus et décideurs de la région pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors forêt
- Monter des programmes régionaux
- Mutualiser et renforcer ses connaissances
- Bénéficier des expériences des autres associations régionales

Les membres du Conseil d'administration de l'association Réseau Haies Centre-Val de Loire sont répartis en trois collèges :

- Collège 1 : professionnels de l'arbre hors forêt (exemple : SCIC Berry Bocage Energie)
 - Collège 2 : professionnels de l'agriculture (exemples : Chambre régionale d'agriculture, Adar Civism, ...)
 - Collège 3 : Collectivités, associations naturalistes,
- Le Pays Castelroussin Val de l'Indre fera partie de ce collège.

L'assemblée générale constitutive est prévue dans les prochaines semaines afin de mettre en place cette nouvelle association au niveau de la région.

Eu égard à l'intérêt de cette nouvelle structure, en cohérence avec les actions menées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre en faveur de l'environnement, l'adhésion du syndicat apparaît pertinente. La cotisation annuelle à l'association nationale est actuellement fixée, en tant que structure infra-départementale, à 50 euros. Pour la cotisation régionale, le montant complémentaire est de 25 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER l'adhésion du Pays Castelroussin Val de l'Indre au « Réseau Haies France » et « Réseau Haies Centre-Val de Loire »
- d'AUTORISER le Président à répondre à l'appel à candidature pour le Conseil d'Administration de l'association régionale
- d'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE